

Résolutions Adoptées

RÉSOLUTION 1

LES FILLES ET LES FEMME ASSASSINÉES ET DISPARUES – METTRE FINE À LA MARGINALISATION DES FEMMES AUTOCHTONES DANS LA SOCIÉTÉ CANADIENNE

IL EST RÉSOLU QUE la Fédération canadienne des femmes diplômées des universités (FCFDU) exhorte le gouvernement du Canada à adopter et à mettre en œuvre les recommandations du rapport publié en 2004 par Amnistie International sous le titre *On a volé la vie de nos sœurs : Discrimination et violence contre les femmes autochtones au Canada* :

1. Reconnaître le sérieux du problème;
2. Appuyer la recherche sur la portée et les causes de la violence faite aux femmes autochtones;
3. Prendre des mesures immédiates pour protéger les femmes le plus à risque;
4. Offrir de la formation et des ressources aux forces policières pour accorder une réelle priorité à la prévention de la violence contre les femmes autochtones;
5. S'attaquer aux facteurs sociaux et économiques qui engendrent l'extrême vulnérabilité des femmes autochtones par rapport à la violence;
6. Mettre un terme à la marginalisation des femmes autochtones dans la société canadienne.

IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU exhorte le gouvernement du Canada à faire participer les organisations de femmes autochtones et les autres leaders autochtones, ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux, à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan visant à mettre fin à la marginalisation sociale et économique ainsi qu'à la discrimination et à la violence contre les femmes et les filles autochtones;

IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU exhorte le gouvernement du Canada à fournir aux Canadiens, à compter de janvier 2018 et chaque année par la suite, un rapport annuel détaillant les progrès réalisés et les plans d'action destinés à organiser le travail futur pour mettre fin à la marginalisation et à la violence contre les femmes et les filles autochtones.

RÉSOLUTION 2

Ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale (ETCAF) – Plan de diagnostic, d'intervention et de soutien pour les enfants, les adultes et les familles touchés par l'ETCAF

IL EST RÉSOLU QUE la Fédération canadienne des femmes diplômées des universités (FCFDU) exhorte les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, régionaux et municipaux du Canada à collaborer au développement, à la mise en œuvre et au financement d'un processus complet et multidisciplinaire de détection et de diagnostic précoce de l'ETCAF qui donnera lieu à une intervention personnalisée et des mesures de soutien pour les enfants, les adolescents et les adultes aux prises avec des troubles causés par l'alcoolisation fœtale (ETCAF) incluant :

1. Une formation continue pour tous les intervenants directs du secteur des services, incluant sans s'y limiter :

- a. Les professionnels de la santé;
- b. Les professionnels de l'éducation;
- c. Les professionnels des services sociaux;
- d. Les professionnels des soins aux enfants et aux adolescents, y compris les services d'adoption et de protection de l'enfance;
- e. Les professionnels de l'ordre public, de la justice et du système correctionnel;

2. Des plans permanents de soutien pour tous les individus touchés par l'ETCAF;

3. Des services de soutien, de répit et d'éducation compétents en matière d'ETCAF pour les familles, y compris les familles d'accueil;

4. Des politiques concernant l'ETCAF pour les établissements correctionnels et de traitement;

5. Des services de soutien culturellement sensibles pour les Premiers Peuples (Premières Nations, Inuits et Métis), à l'intérieur et à l'extérieur des réserves, tenant compte des recommandations de la Commission de vérité et de réconciliation.

RÉSOLUTION 3

Soutenir l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada dans la réalisation de son mandat qui consiste à approuver, inscrire et contrôler les pesticides, en temps opportun, et à protéger la santé des Canadiens et de l'environnement

IL EST RÉSOLU QUE la Fédération canadienne des femmes diplômées des universités (FCFDU) recommande fortement au gouvernement du Canada de s'assurer que l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada continue de mettre en œuvre les recommandations du rapport de vérification 2015 du Commissaire à l'environnement et au développement durable, dans le délai prévu, soit pour mars 2018;

IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU demande instamment au gouvernement du Canada de s'assurer que l'ARLA de Santé Canada se fondera sur des recherches indépendantes et impartiales, y compris des évaluations médicales, lors de l'évaluation des demandes d'homologation de pesticides;

IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU demande instamment au gouvernement du Canada de s'assurer que l'ARLA dispose d'un budget suffisant pour s'acquitter de son mandat qui est d'homologuer les pesticides en usage au Canada en s'assurant de leur efficacité et de prévenir les risques inacceptables que l'utilisation de ces pesticides peut poser pour la population et l'environnement;

IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU recommande fortement au gouvernement du Canada de réexaminer et de modifier la composition du Conseil consultatif de la lutte antiparasitaire de Santé Canada pour permettre l'inclusion des experts qualifiés pour évaluer les risques de l'utilisation des pesticides sur la santé humaine et éviter un risque inacceptable;

IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU demande instamment au gouvernement du Canada de s'assurer que l'ARLA de Santé Canada publie, dans le registre public, des informations à jour à propos des pesticides approuvés, des homologations conditionnelles et des mesures de protection, des décisions de réévaluation et des produits retirés du marché.

RÉSOLUTION 4

Réforme électorale: Remplacer le système uninominal par une représentation proportionnelle au Canada

IL EST RÉSOLU QUE la Fédération canadienne des femmes diplômées des universités (FCFDU) exhorte le gouvernement du Canada à réformer le système électoral en adoptant un système de représentation proportionnelle pour faire en sorte que le nombre de sièges de chaque parti au parlement reflète le vote populaire.

IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU exhorte le gouvernement du Canada à prévoir un processus de sélection et de mise en œuvre d'un système de représentation proportionnelle transparent, doté de ressources suffisantes, et incluant sans toutefois s'y limiter :

1. Des consultations avec des spécialistes des réformes électorales;
2. Des consultations publiques et un dialogue continu avec des citoyens;
3. Un volet d'éducation publique tout au long du processus ainsi que pendant et après la mise en œuvre;
4. Un examen impartial et transparent du nouveau système électoral subséquemment à la tenue d'une élection en vertu de ce nouveau système.

RÉSOLUTION 5

Objectifs de Développement Durable

IL EST RÉSOLU QUE la Fédération canadienne des femmes diplômées des universités (FCFDU) exhorte le gouvernement du Canada à tenir son engagement relativement aux objectifs de développement durable (ODD), autant au Canada qu'à l'échelle internationale, pour s'assurer que les cibles établies par ces objectifs soient accélérées et atteintes avant 2030, notamment en :

Portant son aide publique au développement (APD) à 0,7 % du revenu national brut (RNB) conformément à une résolution adoptée par l'assemblée générale des Nations unies en 1970;

S'assurant que chacun des pays recevant de l'aide

- i. Soit impliqué dans la planification et la prestation de cette aide;
- ii. Soit responsable de son adhésion à la mise en œuvre des ODD;
- iii. Garantisse que les femmes tiennent des rôles de leader dans le processus;

Établissant des plans d'action réalistes et réalisables pour le Canada; ces plans d'action, qui devront être publiés et diffusés, auront été élaborés en collaboration avec les provinces, les territoires, les municipalités, les Premiers Peuples et la société civile; et

Élaborant des mécanismes de reddition de compte quant aux sommes dépensées et aux progrès réalisés, tant au pays qu'à l'étranger.